

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 3 février 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017**

**2017 V. 27** Vœu relatif à l'adaptation de la grille tarifaire dans le cadre de la modernisation de l'exploitation de la Tour Eiffel.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant que la Tour Eiffel, devenue le monument le plus emblématique de la capitale, attire chaque année quelque 7 millions de visiteurs, dont 80 % d'étrangers, et représente à ce titre le monument payant le plus visité au monde ;

Considérant que les enfants de 4 à 11 ans ne représentaient que 13,3 % des visiteurs en 2014, selon une enquête de profils de l'Observatoire des clientèles de la Tour Eiffel, tandis que les 31 à 45 ans constituaient le plus gros du contingent avec près de 29,3 % ;

Considérant que seuls 17,2 % des motifs de fréquentation évoqués dans cette étude concernaient l'accompagnement par les parents de leurs enfants ;

Considérant pourtant le fort sentiment d'appartenance à la communauté citoyenne des Parisiens, incarnée notamment par la Tour Eiffel, que peut ressentir un écolier scolarisé dans la capitale ;

Considérant l'ambitieux programme d'amélioration et de modernisation de l'accueil du public pour un montant de 300 millions d'euros qui sera déployé dans le cadre du renouvellement prochain du contrat de délégation de service public avec la SETE ;

Considérant d'autre part, l'amplification annoncée de la numérisation du système de distribution des billets et la mise en place des billets horodatés qui permettront non seulement de réduire « voire supprimer les files d'attentes à tous les niveaux de la Tour », mais également de fluidifier une fréquentation irrégulière selon les heures de la journée et les périodes de l'année (pics de fréquentation durant les fêtes pascales et les week-ends du mois d'août et baisse de fréquentation notable au mois de janvier...);

Considérant le travail concomitamment amorcé autour de l'adaptation de la grille tarifaire, « en tenant compte de standards pratiqués par les autres grands monuments internationaux, tout en préservant les tarifs réduits, afin de garantir l'accessibilité du monument pour tous les publics » ;

Sur proposition de MM. Éric AZIERE, Yves POZZO DI BORGO, Mme Ann-Katrin JEGO et des élus du groupe UDI-MoDem de Paris,

Émet le vœu que :

Dans le cadre de l'optimisation des conditions d'accueil et de la refonte tarifaire générale, la collectivité parisienne étudie les conditions juridiques, financières et opérationnelles permettant d'offrir à tous les enfants scolarisés dans une école élémentaire parisienne un billet gratuit d'accès au sommet de la Tour Eiffel, qui pourrait être utilisé en dehors du cadre des sorties scolaires, en compagnie de leurs parents, afin de visiter ce symbole architectural construit à l'occasion de la célébration du premier centenaire de la Révolution française dans le cadre de l'Exposition universelle de 1889.